



## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2018

Convoqué le vendredi 21 septembre 2018

COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire  
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

**OBJET :** **AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'AMENAGEMENT FIXANT LES CONDITIONS PARTICULIERES D'INTERVENTION ENTRE LA SPLA 'PAYS D'AIX TERRITOIRES" ET LA COMMUNE DANS LE CADRE DU PROJET D'UNE CUISINE CENTRALE**

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy .....	Procuration
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI-SOUCHE Johanne	
PARDO Bernard .....	Procuration
KADRI Zahia .....	Procuration
PARLANI René .....	Absent
BARBE Françoise .....	Procuration
TOUAT Didier	
SEMENZIN Véronique .....	Procuration jusqu'à la question n° 08
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia	
VIRZI Antoine .....	Procuration
BUSCA-VOLLAIRE Céline .....	Procuration
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice .....	Procuration jusqu'à la question n° 07
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice	
MARTINEZ Karine .....	Procuration
RIGAUD Hervé	
AMIC Bruno	
APOTHELOZ Brigitte	
BALDO Antonio .....	Procuration
BLANGERO Maryse .....	Absente
LEPOITTEVIN Clément .....	Absent

Nombre total de conseillers : 35

Présents à la séance : 22 jusqu'à la question n° 07, puis 23 jusqu'à la question n° 08, puis 24 à partir de la question n° 09

Nombre de pouvoirs : 10 jusqu'à la question n° 07, puis 09 jusqu'à la question n° 08, puis 08 à partir de la question n° 09

Absents à la séance : 03

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Vu la délibération en date du 20 Février 2015, confiant à la SPLA "Pays d'Aix Territoires", la mission de réaliser sur la zone d'activités Avon, une opération d'aménagement intégrant la réalisation d'une cuisine centrale.

Vu l'avenant n° 1 en date du 22 Septembre 2016 modifiant l'article 3 de la convention "délai de validité de la convention et délai d'exécution" et permettant de fixer la date d'achèvement des travaux au 31 décembre 2018.

Les phases d'études et de consultation des entreprises ayant duré plus longtemps que prévu, l'ordre de service de démarrage des travaux n'a pu être donné que le 19 Avril 2018 et la date du 31 décembre 2018 pour l'achèvement des travaux ne peut plus être tenue. Il convient de la repousser de 12 mois.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 permettant de modifier à nouveau l'article 3 "délai de validité de la convention et délai d'exécution" afin de fixer la date d'achèvement des travaux au 31 décembre 2019.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, l'adopte et le convertit en délibération,

#### DÉCIDE :

**ARTICLE 1** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention d'aménagement fixant les conditions particulières d'intervention entre la SPLA "Pays d'Aix Territoires" et la commune dans le cadre du projet d'une cuisine centrale.

**ARTICLE 2** : Que le délai d'achèvement des travaux est fixé au 31 décembre 2019.

Le Maire de Gardanne,

**Roger MEI**

**SIGNE**



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 10 OCT. 2018

AFFICHÉE LE : 10 OCT. 2018

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 10 OCT. 2018